

**Jasmina Tatar-Andelić**  
*Faculté de philosophie, Université du Monténégro*

## INFINITIFS RÉGIS PAR LES VERBES DE PERCEPTION: PROPOSITIONS SUBORDONNÉES OU SYNTAGMES VERBAUX COMPLÉMENTS DE VERBE ?

Nous nous proposons d'examiner la question du statut syntaxique des constructions infinitives françaises régies par les verbes de perception que la grammaire traditionnelle appelle propositions subordonnées infinitives.

Nous allons d'abord tenter de donner une description syntaxique et sémantico-logique de la complexité des constructions infinitives régies par les verbes de perception, en fournissant un inventaire des structures syntaxiques suivi de leur interprétation sémantique.

Dans un deuxième temps, nous fournirons un précis de principales interprétations que les différents cadres théoriques ont accordé à nos constructions ou, plus précisément, le statut actantiel et fonctionnel qu'ils ont accordé aux infinitifs régis par les verbes de perception. Dans la volonté de présenter ces différences théoriques de manière concise, nous allons diviser les grammairiens qui ont étudié la question en trois grands groupes, en fonction de leur positionnement par rapport à l'existence des propositions infinitives en français:

- Grammaire traditionnelle ou normative
- Grammaire générative et transformationnelle
- Syntaxe non transformationnelle

En conclusion, nous faisons part de notre propre point de vue qui rejoint celui des syntacticiens non-transformationnels et qui est basé sur une analyse syntaxique et sémantique des constructions infinitives régies par les verbes de perception: a part les constructions infinitives régies par le verbe *voir* à la forme pronominale, l'état actuel de la langue française ne permettait pas d'accorder le statut de syntagme verbal aux constructions étudiées, à la différence de la construction infinitive introduite par le verbe factitif *faire*. Cette position est testée et confirmée par les exemples de leur traduction en serbo-croate (bosnien / croate / monténégrin / serbe).

**Mots-clés:** infinitif, proposition infinitive, verbes de perception, syntaxe, traduction, serbo-croate, BCMS

Nous nous proposons d'examiner la question du statut syntaxique des constructions infinitives françaises régies par les verbes de percep-

tion que la grammaire traditionnelle appelle propositions subordonnées infinitives. Nous allons d'abord tenter de donner une description syntaxique et sémantico-logique de la complexité des constructions infinitives régies par les verbes de perception, en fournissant un inventaire des structures syntaxiques suivi de leur interprétation sémantique. Dans un deuxième temps, nous fournirons un précis des principales interprétations que les différents cadres théoriques ont accordé à nos constructions ou, plus précisément, le statut actantiel et fonctionnel qu'ils ont accordé aux infinitifs régis par les verbes de perception. En conclusion, nous ferons part de notre propre point de vue, basé sur une analyse syntaxique et sémantique des constructions infinitives régies par les verbes de perception et les verbes factitifs et de leur traduction en serbo-croate (bosnien / croate / monténégrin / serbe).

### *Inventaire des structures syntaxiques*

Nous présenterons quelques exemples-types des constructions infinitives introduites par les verbes de perception tirés de la presse, des textes des grammairiens qui ont étudié la question et du Trésor de la langue française (v: <http://atilf.atilf.fr/tlf.htm>) pour procéder ensuite à la présentation de leur interprétation sémantique.

Les constructions infinitives régies par les verbes de perception (*voir, regarder, entendre, écouter, sentir*) seront classées en fonction du nombre des compléments non verbaux. Nous tenons également à rappeler que ce premier classement qui suit est basé exclusivement sur des critères syntaxiques, les possibilités d'interprétation sémantique différente étant réservées au paragraphe suivant.

#### *Les structures à un complément:*

1. Depuis le camp, elles **ont vu pousser les colonies de peuplement israéliennes**.  
(Le Monde diplomatique No 576, mars 2002, p. 4)
2. **Je la regardais danser**, hébété et désespéré.  
(Marsac, p.244)
3. Les habitants étaient chez eux ou travaillaient dans leur champs chacun vaquant à ses affaires, quand, soudain, **on entendit sonner la cloche de l'église**. (Le Monde Diplomatique No 576, mars 2002, p. 3)
4. Les promeneurs **écoutaient les oiseaux crier** dans les branches.  
(Marsac, p. 9)

5. Lénine souffrait-il de **sentir «sa» révolution glisser** en d'autres mains ?  
(Danell, p.38)

Nous pouvons constater qu'il s'agit, à chaque fois, d'un ensemble constitué de deux verbes qu'un apprenant du français distinguerait de manière suivante: un verbe régisseur ou opérateur (verbe de perception) qui nous informe sur le sujet, sa place ou son rôle par rapport au processus (qui est essentiellement une perception) et les rapports entre les actants, plus un verbe à l'infinitif qui nous fournit l'information sémantique sur la nature du processus perçu par le sujet du verbe régisseur.

Une analyse syntaxique des exemples cités ci-dessus, sans tenir compte du niveau sémantique ou de la structure profonde<sup>1</sup>, nous amène à conclure que les constructions infinitives étudiées représentent des structures verbales constituées d'une forme verbale personnelle et d'un verbe complément à l'infinitif. Elles ont des sujets exprimés et régissent chacune un complément essentiel direct. Dans nos exemples ces compléments sont représentés par quatre syntagmes nominaux *les colonies de peuplement israéliennes* (1), *la cloche de l'église* (3), *les oiseaux* (4) et «*sa*» *révolution* (5) et par un pronom personnel objet, à savoir *la* (2). Cependant, le positionnement de ces compléments n'est pas identique dans tous les exemples. Dans les exemples 1, 2 et 3, la structure verbale composée ressemble aux formes verbales constituées d'un auxiliaire et d'un verbe régi et les compléments essentiels ressemblent à des compléments des périphrases. Dans les exemples 4 et 5, les compléments sont positionnés entre les constituants verbaux, à savoir le verbe de perception et l'infinitif, ce qui nous amène à conclure qu'ils sont régis par les verbes de perception. En même temps, les infinitifs à leur droite prennent position d'un deuxième complément d'objet du verbe régisseur. Si ces infinitifs pouvaient être remplacés par des formes verbales personnelles, ces compléments pourraient s'analyser également comme leurs sujets. Or, la deuxième possibilité d'analyse purement syntaxique des exemples 4 et 5 est de traiter le syntagme nominal positionné entre le verbe régisseur et l'infinitif de l'agent de l'infinitif de par sa position préverbale. La même logique pourrait nous amener à conclure que le pronom personnel clitique de l'exemple 2 peut avoir la même fonction, celle de l'agent de l'infinitif cliticisé, placé avant le verbe régisseur.

<sup>1</sup> Terme de grammaire générative par opposition à «la structure de surface» auquel nous reviendrons plus loin dans l'exposition des différentes interprétations de l'origine conceptuelle des constructions infinitives régies par les verbes de perception et les verbes factitifs, et de leur dérivation éventuelle.

Les structures à deux compléments:

6. Elle se poudra, écrasa sur ses lèvres un bâton de rouge comme **elle l'avait vu faire à Denise.**  
(DABIT, Hôtel Nord, 1929, p. 210 dans TLF).
7. Je me souvins même des paroles **que j'avais entendu prononcer à Patience** aussitôt après l'événement.  
(Sand dans Grevisse, p. 1277)
8. (...) j'éprouvais une immense douceur à **l'écouter frapper les persiennes de la chambre.**  
(Marsac, p.237)
9. **Il les garde la regarder.**  
(J. Sarment dans Grevisse, p.1281).
10. **Je la sentis serrer mon bras.**  
(Arland, dans Grevisse, p.1280)
11. **J'ai déjà entendu/vu jouer ce morceau par Paul.**  
(Marsac, p. 149)

Dans les exemples présentés, les constructions infinitives régissent chacune deux compléments essentiels. Dans les exemples 6 et 7, l'un prend la forme du complément direct (COD) *le (6) et les paroles*, repris par le relatif *que (7)*, et l'autre celle du complément indirect (COI) introduit par la préposition *à* – *Denise (6) et Patience (7)*. Dans les exemples 8 et 9, nous retrouvons les constructions à deux compléments directs, respectivement *le, les persiennes (8) et les, la (9)*. Les deux constructions de l'exemple 11 régissent chacune un complément direct (*ce morceau*) et un complément d'agent (CC d'agent) introduit par la préposition *par (Paul)*.

La diversité des relations présentées entre les constituants verbaux, nominaux et pronominaux des constructions infinitives régies par les verbes de perception indique la complexité de l'analyse qui apparaît déjà au niveau syntaxique.

### ***Interprétation sémantique***

Simple au premier coup d'oeil, l'analyse syntaxique des constructions infinitives régies par les verbes de perception est rendue plus complexe par l'introduction de la dimension logique, c'est à dire par la tentative d'interprétation détaillée de leur signification. Or, il devient claire que les syntagmes nominaux que nous avons traités de compléments directs dans les exemples 1,2 et 3, de compléments indirects introduits par la préposition *à* dans les exemples 6, et 7 et de compléments d'agent introduits par la préposition *par* dans l'exemple 11, représentent les agents

ou les sujets logiques de l'infinitif, sachant que le sujet du verbe régisseur (verbe de perception) ne prenne pas de participation active dans le processus désigné par l'infinitif. Il ne fait qu'observer, ressentir, constater etc le déroulement du processus contrôlé par son sujet propre (appelé aussi contrôleur de l'infinitif par Le Goffic 1994). Dans les exemples 4 et 5, le positionnement des compléments directs entre les verbes introducteurs et l'infinitif permet d'identifier plus facilement leur «double rôle»: celui du complément que leur accorde l'analyse syntaxique et celui du sujet logique de l'infinitif issu de l'analyse logico-sémantique.

Dans les exemples 8, 9 et 10 les constructions infinitives régies par les verbes de perception ont chacune deux compléments directs. Leur analyse logique est facilitée par deux facteurs interdépendants. Le premier, l'impossibilité d'avoir deux compléments essentiels directs juxtaposés entraîne le deuxième: la disposition «physique» des pronoms et des syntagmes nominaux compléments indique la fonction logique du premier complément «monté». Dans ces exemples, le premier complément cliticisé devant le verbe opérateur représente l'agent de l'infinitif, tandis que le second, positionné à droite de l'infinitif dans 8 et 10 et à gauche de l'infinitif dans 9 représente son complément d'objet direct.

Le fait que le sujet logique de l'infinitif se présente dans les rôles syntaxiques différents – celui du complément direct dans 1,2 et 3, celui du complément indirect dans 6 et 7 et celui du CC d'agent dans 11 – ne fait que prouver la complexité des constructions infinitives régies par les verbes de perception.

Il est à noter que les exemples cités dans ce chapitre, les ébauches d'analyse syntaxique ou sémantico-logique et les preuves de complexité sont loin d'épuiser la problématique posée par les constructions infinitives régies par les verbes de perception. Leur rôle est d'ouvrir quelques perspectives sur la question et de justifier l'intérêt de leur analyse témoigné par l'attention que de nombreux grammairiens y ont portée ainsi que celui de l'étude des possibilités de leur traduction en serbo-croate (bosnien, croate, monténégrin, serbe). A notre avis, ces constructions représentent un champ privilégié de confrontation des différents niveaux d'analyse grammaticale.

### ***Principales interprétations théoriques***

Dans la volonté de présenter un précis concis des différentes interprétations théoriques des constructions concernées, nous allons diviser les grammairiens qui ont étudié la question en trois grands groupes, en fonction de leur positionnement par rapport à l'existence

des propositions infinitives en français, à savoir:

- Grammaire traditionnelle ou normative
- Grammaire générative et transformationnelle
- Syntaxe non transformationnelle

Nous nous proposons d'exposer brièvement les principales interprétations que les différents cadres théoriques ont accordées à nos constructions ou, plus précisément, le statut actantiel et fonctionnel qu'ils ont accordé aux infinitifs régis par les verbes de perception. Le principal obstacle posé par ces constructions consiste dans la difficulté pour les grammairiens de faire correspondre la relation syntaxique «sujet-verbe» et la relation sémantique «agent-action». La raison principale des différences d'interprétation du rôle de l'infinitif consiste dans le choix des grammairiens de donner la priorité à une de ces deux relations par rapport à l'autre ou leur explication du rapport entre ces deux niveaux d'analyse linguistique.

La grammaire traditionnelle ou normative (v. Grevisse 1993) a classé les infinitifs régis par les verbes de perception dans la catégorie des propositions subordonnées infinitives, composantes des phrases complexes, constituées d'une subordonnée représentée par l'infinitif et son sujet interprétatif et une proposition principale représentée par le verbe introducteur (verbe de perception). Selon Grevisse, les infinitifs introduits par les verbes de perception et ceux régis par *faire* ou *laisser* représentent deux des trois cas «canoniques» des infinitifs prédicats de la proposition (pour le troisième cas, v. Grevisse 1993: 1277)<sup>2</sup>.

Sur la base de cette interprétation des constructions infinitives régies par les verbes de perception et les verbes factitifs (causatifs), la phrase:

12. Je vois mes amis sourire.

est constituée d'une proposition principale qui est *je vois* et d'une proposition subordonnée infinitive *mes amis* sourire.

En effet, la position de la grammaire traditionnelle du français est basée sur l'analyse de la proposition infinitive de la grammaire latine et ses infinitifs compléments du verbe qui ont leur sujet à l'accusatif. Dans ce cadre théorique, une proposition infinitive doit avoir un sujet propre et exprimé, l'infinitif régi ne peut pas être prépositionnel et la construction ne doit pas exprimer le but.

Les grammaires scolaires du français reprennent cette interprétation et confirment le statut de proposition aux infinitifs compléments des verbes de perception. Les appellations accordées à nos constructions diffé-

2 Il s'agit du verbe falloir lorsque le sujet propre de l'infinitif prend la forme de COI, tels que: «Il m'a fallu vérifier tous les mots»

rent en fonction des auteurs et des terminologies officielles adoptées par les autorités françaises, oscillant entre «subordonnées infinitives», «propositions subordonnées infinitives» et la version réduite et, semble-t-il, la plus utilisée dans l'enseignement qui est celle des «infinitives». Toutes ces étiquettes, provenant de l'analyse traditionnelle, sont souvent considérées comme trop restrictives pour la langue française, et font l'objet de nombreuses contestations théoriques.

Les représentants de la grammaire générative et transformationnelle partent de la structure profonde de nos constructions pour arriver à leurs réalisations de surface, celles que nous avons précédemment analysées. Cependant, les représentants de la grammaire transformationnelle ne sont pas tous d'accord quand il s'agit de la structure d'origine ou de la présentation de nos constructions infinitives. Nous y rencontrons à nouveau le débat qui a pour objet l'existence ou non d'une proposition subordonnée infinitive, mais ce débat a lieu cette fois au niveau conceptuel. Il est à noter que les grammairiens générativistes étaient particulièrement attirés par les constructions causatives introduites par le verbe *faire*, du fait de la soudure exceptionnelle entre le verbe opérateur et l'infinitif qui se reflète dans le positionnement des syntagmes nominaux ou pronoms clitiques autour de ces deux éléments (v. Kayne 1977, Bichakjian 1979, Ruwet 1972, Danell 1979).

La syntaxe générative et transformationnelle a apporté une importante contribution à l'éclaircissement et à la définition des différents aspects d'analyse des constructions infinitives régies par les verbes de perception et les verbes factitifs *faire* et *laisser*. Les transformations décrites ont permis aux enseignants et aux apprenants du français langue étrangère d'appréhender la différence entre les niveaux syntaxique et logique en les situant respectivement dans les structures de surface et de base. Cela est particulièrement important pour les apprenants bosniens, croates, monténégrins et serbes qui n'ont pas de constructions équivalentes dans leur langue maternelle.

La position prépondérante de la syntaxe contemporaine non transformationnelle sur les constructions infinitives régies par les verbes de perception pourrait être résumée comme la contestation de la position traditionnelle qui y voit les propositions subordonnées infinitives ainsi que de la position de la grammaire transformationnelle et générative pour laquelle les infinitifs analysés représentent des enchâssements issus de la proposition subordonnée complétive. Les grammairiens contemporains n'adhérant pas à la grammaire générative y voient les compléments du verbe introducteur (verbe de perception) que ce soient des

compléments essentiels, des compléments d'objet doubles ou parties des compléments d'objet direct uniques.

Parmi les auteurs contemporains qui ont analysé les constructions infinitives introduites par les verbes de perception, c'est Florence Mercier Leca qui maintient le terme de la proposition infinitive en précisant que l'infinitif y représente «un moyen de subordination» (v. Mercier Leca 2005: 157). Dans ce cadre, la fonction syntaxique de proposition subordonnée infinitive dans le cadre de la phrase complexe est celle du complément d'objet direct. Cependant, la même auteure traite en même temps certaines de nos constructions infinitives de «périphrases de voix» avec un sens de non-ingérence ou de non-intervention tout en précisant que la distinction entre l'infinitif centre de périphrase et de celui en proposition infinitive consiste en ce que le premier connaît un changement de sens<sup>3</sup>.

Dans son analyse des infinitives régies par les verbes de perception Sylvianne Rémi-Giraud rejoint les auteurs qui accordent aux propositions infinitives la fonction des compléments d'objet directs du verbe opérateur, tout en soulignant la différence entre le niveau logique et le niveau morphosyntaxique d'analyse. Elle explique cette différence par la nature verbo-nominale de l'infinitif de «la proposition infinitive» dans le cadre de laquelle il constitue une proposition logique avec son contrôleur. Comme la fonction du sujet syntaxique de la phrase est déjà couverte par le sujet du verbe opérateur, le sujet propre de l'infinitif se trouve contraint à en prendre une autre.

Dans leur analyse des «cas» des sujets interprétatifs des infinitifs régis par les verbes *voir* et *faire*, Brousseau et Roberge concluent que ces substantifs sont «des cas régimes», et le prouvent par la cliticisation (v. Brousseau et Roberge 2000: Chapitre III). Avec cette analyse contemporaine qui rappelle ainsi l'origine latine de nos constructions dans les tours «accusativus cum infinitivo», ces auteurs rejoignent les grammairiens qui s'opposent au concept de la propositions subordonnée infinitive.

En conformité avec son approche purement syntaxique, Le Goffic rejette l'appellation «proposition subordonnée infinitive» et analyse les constructions infinitives régies par les verbes de perception comme des compléments de verbe essentiels. Pour cet auteur, les infinitifs compléments de verbe perceptif ou factitif sont des «prédicats de l'objet» par parallélisme avec les structures traditionnellement appelées «attributs de l'objet» (v. Le Goffic 1993: 177 et 277).

3 A ce titre, Mercier Leca oppose Les meubles voient leur vernis s'écailler à Pierre voit Sophie passer.

Dans son étude sur les constructions infinitives régies par les verbes de perception, Fabrice Marsac rejette les propositions subordonnées infinitives traditionnelles et défend son hypothèse que l'infinitif de ces constructions, en dépit de son indépendance morphosyntaxique par rapport à son sujet logique, ne doit pas être analysé comme le deuxième complément (ou actant complétif) du verbe régisseur ou comme le prédicat du complément d'objet direct mentionnée par Le Goffic, mais comme une partie intégrante de l'unique objet syntaxique du verbe de perception monocomplétif direct. Nous partageons entièrement sa description des infinitifs régis par les verbes de perception: pour Fabrice Marsac, ces infinitifs sont «syntaxiquement une structure propositionnelle embryonnaire, à mi-chemin entre le syntagme verbal et la proposition finie» (v. Marsac 2006: 271).

À la différence des grammairiens traditionnels qui privilégient le niveau logique et des transformationalistes qui se servent des transformations pour mettre en relation les deux niveaux d'analyse des constructions infinitives régies par les verbes de perception, nous rejoignons la position des syntacticiens non transformationnels qui donnent la priorité à la relation syntaxique sujet-verbe par rapport à la relation sémantique agent-action. D'autre part nous considérons que l'état actuel de la langue française ne permet pas d'accorder le statut de syntagme verbal à ces constructions, à l'image de la construction infinitive introduite par le verbe factitif *faire*. Les seuls cas où nous trouvons ce statut confirmé sont les constructions qui témoignent d'une perte de valeur sémantique du verbe de perception tels que les constructions à verbe *voir* pronominalisé.

Il est important de souligner que ces constructions infinitives à verbe régisseur pronominalisé sont souvent interprétées, de par leur valeur sémantique, comme *des* formes de diathèse passive. Ainsi Le Goffic souligne-t-il le rôle involontaire du sujet du verbe introducteur et indique que ces tours «concurrent le passif» (v. Le Goffic 1993: 318). Riegel, Pellat et Rioul classent les constructions infinitives introduites par *se faire, se laisser, se voir, s'entendre* dans les formes non morphologiques du passif (v. Riegel, Pellat, Rioul 1994: 442).

13. Paul se voit récompenser de ses efforts.  
(Le Goffic, 318).

Pour le moment, ces emplois similaires à la structure *auxiliaire + verbe* restent restreints par rapport aux emplois «classiques» souvent interprétés comme des phrases à «proposition infinitive». Nous tenterons de l'illustrer par des exemples des constructions infinitives étudiées

et leurs traductions en serbo-croate (BCMS) qui reflètent la nature des rapports syntaxiques et sémantiques dans les deux langues.

### **Traduction en serbo-croate (BCMS)**

Dans la traduction des constructions infinitives introduites par les verbes de perception, les verbes régisseurs de ces constructions gardent leur contenu sémantique principal. A part les cas où ce contenu est très faible, voire inexistant, et où ils s'approchent des valeurs d'auxiliaires, ces verbes régisseurs sont facilement traduisibles en serbo-croate (BCMS). De plus, la langue serbo-croate (BCMS), qui exprime l'aspect de manière lexicale, dispose d'une richesse de formes verbales aspectuelles capables de remplacer chacun des verbes régisseurs analysés. Nous en donnerons quelques exemples non exhaustifs, sachant que la problématique de l'expression de l'aspect dans ces deux langues représente un champ de recherche étendu qui ne fait pas l'objet principal de notre étude. Ainsi le verbe *voir* correspond-il au verbe *vidjeti*, mais il peut également être traduit par *gledati* ou *ugledati*. Le verbe *regarder* correspond à *gledati*, mais il peut également être traduit par *pogledati* ou *posmatrati*, le verbe *entendre* correspond à *čuti*, mais il peut devenir *začuti*, *načuti*, etc. Le verbe *écouter* se traduit prioritairement par *slušati*, mais il devient également *poslušati*, *oslušivati* etc. Le verbe *sentir* désignant la perception au sens général est le plus souvent repris par le verbe perfectif *osjetiti* ou son double imperfectif *osjećati*.

Même si la problématique principale de la traduction des constructions infinitives régies par les verbes de perception en serbo-croate (BCMS) ne se situe pas au niveau des verbes régisseurs qui trouvent facilement leurs équivalents serbo-croates (BCMS), il est à noter que les constructions infinitives régies par les verbes de perception sont très souvent traduites par un verbe simple qui ne comprend aucune valeur perceptive.

Le traducteur qui souhaite transposer les constructions infinitives françaises régies par les verbes de perception dans la langue serbo-croate (BCMS) est principalement confronté à la problématique de complémentation de ces verbes en serbo-croate (BCMS) qui diffère de la pratique linguistique française. Cette problématique est due à la disparition de l'infinitif complément des verbes de perception, remplacé majoritairement par une forme verbale personnelle introduite par les conjonctions *kako*, *da*, *gdje*. La syntaxe du serbo-croate, et plus récemment, celle des langues BCMS, ne connaît point la catégorie syntaxique des propositions infinitives qui représente, comme nous l'avons démontré, un véritable champ de bataille des grammairiens français en fonction de leur

appartenance théorique. En serbo-croate (BCMS), la complémentation des verbes de perception ne fait pas l'objet de ce débat pour la simple raison que ces verbes ne sont pas, ou plutôt, ne sont plus suivis de l'infinifif.

Les constructions infinitives régies par les verbes de perception peuvent être traduites en serbo-croate (BCMS) de deux manières principales:

- Traduction périphrastique
- Traduction par un verbe simple

Ce sont en effet les traductions périphrastiques qui permettent de garder et de transmettre entièrement l'idée première des constructions infinitives régies par les verbes de perception. La grande majorité des exemples périphrastiques sont constitués des verbes de perception équivalents suivis des verbes au présent de l'indicatif, introduits par les conjonctions *kako* et *da*. Il s'agit là des exemples de traduction les plus attendus et les plus logiques, qui correspondent de plus près aux constructions originales.

14. Lieutenant parachutiste, David Zonshein **avait vu ses camarades s'emparer** par la force de maisons et les détruire. (MD III, 4)

Padobranski poručnik David Zonšejn **je video kako njegovi drugovi silom zauzimaju** kuće i razaraju ih. (MDSH III, 4)

15. La grande masse des jeunes **regarde défiler le cortège**: ils ne veulent pas apparaître du côté des donneurs de leçon de morale... (MD I, 18)

Masa mladih **gleda u povorku kako prolazi**: ne žele da stanu na stranu onih koji daju lekcije iz morala... (MDSH I, 16)

16. On le **voyait plastronner** dans une chambre pleine de velours et d'or. (MD II, 24)

**Videlo se kako leži** u sobi punoj somota i zlata. (MDSH II, 20)

Les traductions par les constructions infinitives françaises des exemples des verbes de perception serbo-croates (BCMS) suivis du présent de l'indicatif introduit avec la conjonction *kako* sont nombreuses et, semble-t-il, logiques. Nous en citerons deux qui contiennent une accumulation des infinitifs.

17. **Slušam ih kako se vrte** u malom prostoru kuhinje, **otvaraju** hladnjak, **lupkaju** zdjelicama, lončićima, tavicama, **puštaju**

vodu iz slavine, **pretaču** vodu u zdjelice i posudice, **zveckaju** priborom za jelo. (MBP, 160)

Je les **entends aller et venir** dans l'espace exigü de la cuisine, **ouvrir** le réfrigérateur, **entrechoquer** vaisselle, casseroles et poêles, **faire couler** l'eau, la **transvaser** d'un récipient dans l'autre, **faire cliqueter** les couverts. (MRSC, 184)

18. Voljela sam **promatrati kako** trzajem glave **tjera** muhe, **kako** umornim očima **lovi** danju svjetlost, **navlači** prozirnu čarapu na ruku, pogledom **slijedi** izdajničke prugice, **skida** čarapu s ruke kao skupocjenu rukavicu, **navlači** čarapu na drvenu «gljivu», namješta prugicu na sredinu i svjetlucavom kukicom **skuplja**, jednu po jednu, zalutale očice. (MBP, 101)

J'aimais la **regarder chasser** une mouche d'un mouvement de la tête, **essayer** de **capter** les derniers rayons de la lumière du jour en plissant ses yeux fatigués, **tendre** le bas transparent sur sa main pour y trouver l'échelle traître, puis l'**enlever** tel un gant précieux, l'**enfiler** sur un «champignon» en bois, l'échelle tournée vers elle, et **rattraper** les mailles avec son petit crochet lumineux. (MRSC, 117)

Suivent les exemples de traduction du français en BCMS avec la conjonction *da*:

19. Ainsi, Mme Miwa Takeuchi, 52 ans, employée à temps partiel dans une université et mère célibataire **voit sa vie se rétrécir** comme une peau de chagrin. (MD III, 9)

Tako gđa Miva Takeuši, 52 godine, zaposlena sa skraćenim radnim vremenom na jednom univerzitetu i neudata majka, **vidi da se njen život** neprestano **sužava**. (MDSH III, 15)

20. Sous-officier parachutiste Shoki Sadé **avait entendu** des soldats de son bataillon **raconter** avec indifférence comment ils avaient tué un gosse à Khan Younès. (MD III, 4)

Padobranski potporučnik Šoki Sade **je čuo** vojnike iz svog bataljona **da** ravnodušno **pričaju** kako su ubili jedno dete u Kan Juni. (MDSH III, 4)

Voici un exemple de traduction en sens inverse, celui de la construction BCMS avec la conjonction *da* qui a été traduite par la construction infinitive française:

21. Otac pijanac, majka sa vječnom glavoboljom, **nikad je nijesam vidjela da se smije**. (MBP, 62)

Leur père était un ivrogne et leur mère souffrait constamment de migraine, **je ne l'ai jamais vue rire**. (MRSC, 72)

A part les traductions périphrastiques «classiques» à deux constituants verbaux du serbo-croate (BCMS) qui reprennent les constituants verbaux français, nous avons trouvé de nombreux exemples de traductions périphrastiques constituées du verbe de perception correspondant au verbe français et d'un substantif, souvent d'origine verbale, choisi pour traduire le procès désigné par l'infinitif. Ce choix correspond très bien à la nature verbo-nominale de l'infinitif, surtout parce que les substantifs d'origine verbale de nos exemples sont suivis des autres substantifs au génitif, désignant le sujet logique des infinitifs français:

22. Les habitants étaient chez eux ou travaillaient dans leur champs chacun vaquant à ses affaires, quand, soudain, **on entendit sonner la cloche de l'église**. (MD III, 3)

Stanovnici su bili kod kuća, ili su radili na poljima; svako se bavio svojim poslom. Iznenada su **začuli zvonjavu crkvenog zvona**. (MDSH III, 3)

23. Depuis le camp, **elles ont vu pousser** les colonies de peuplement israéliennes. (MD III, 4)

Iz logora **su gledale stvaranje** izraelskih kolonija. (MDSH III, 4)

Nous avons déjà indiqué, dans la partie introductive du présent chapitre, qu'en dépit de l'existence des verbes de perception équivalents aux verbes français, les constructions infinitives régies par les verbes de perception étaient souvent traduites en serbo-croate (BCMS) par un verbe simple. Voici plusieurs exemples représentant cette modalité de traduction:

24. En marge de l'utopie de la république des lettres et des savants, l'entre-deux-guerres **voit s'installer** une autre représentation de la culture. (MD II, 4)

Na marginama utopijske zamisli o državi književnosti i nauke, u periodu između dvarata **zavladaće** jedna druga predstava o kulturi. (MDSH II, 4)

25. Le groupe propriétaire de Canal + accepte de **voir son capital passer** à hauteur de 54% dans les mains d'actionnaires étrangers, notamment des fonds de pension anglosaxons. (MD I, 25)

Vlasnička grupacija Kanala plus pristala je da 54 odsto njenog kapitala **pređe** u ruke inostranih deoničara, pre svega u anglosaksonske penzione fondove. (MDSH I, 20)

26. Il inaugure un cycle, des négociations du GATT en 1986 au projet d'accord multilatéral sur l'investissement (AMI) en 1998,

qui **verra croître** les pressions pour la libéralisation du «marché de la culture». (MD II, 5)

Time je najavio ciklus, od pregovora GATT-a iz 1986. do nacrtu multilateralnog sporazuma o ulaganjima iz 1998. u kojem će **rasti** pritisci za liberalizaciju «kulturnog tržišta». (MDSH II, 5)

27. Payés en dollars, (...) les pêcheurs russes de Kouriles **ont vu ces dernières années leurs revenus augmenter** confortablement. (MD II,11)

Plaćeni u dolarima ( ...) ruski ribari sa Kurila su proteklih godina značajno **uvećali** svoje prihode. (MDSH II, 10)

Dans les exemples précédents, les construction infinitives françaises ont été traduites par les verbes *zavladati* (*régner*), *preći* (*passer*), *rasti* (*croître*) et *uvećati* (*augmenter*).

Le choix du traducteur de se servir d'un verbe simple plutôt que d'une périphrase avec le verbe de perception équivalent implique certaines restrictions sémantiques, que ce soit au détriment de la valeur perceptive ou de la valeur sémantique de l'infinitif. La réussite de la traduction dépend effectivement de la capacité du traducteur à reconnaître l'importance de ces deux valeurs dans le texte français où elle peut également varier.

Nous avons déjà mentionné des emplois pronominaux du verbe *voir* qui lui font perdre sa valeur perceptive. Il devient alors un auxiliaire de diathèse. Il est normal que les traductions des exemples contenant ces constructions soient privés de la valeur perceptive:

28. Mais on participerait davantage à l'euphorie générale si, lors de leur sortie en salles, tous les films **se voyaient offrir** la même chance.(MD I, 25)

Međutim, još više bismo učestvovali u opštoj euforiji ako bi svi ti filmovi, kd stignu u bioskope, **dobili** podjednaku šansu; (MDSH I, 20)

29. Au même moment, l'historienne Maria Schmidt connue pour avoir «relativisé» l'Holocauste, **s'est vue doter** d'un institut d'histoire et d'un poste de conseillère du premier ministre. (MD I, 7)

Istovremeno je istoričarka Marija Šmit, čuevena po svom «relativizovanju» holokausta, **dobila** ne samo sredstva da osnuje nov istorijski institut, nego i meso savetnice predsednika vlade. (MDSH I, 7)

30. Abordant la question de front lors d'une visite de ce dernier à Tokyo en septembre 2000, M. Yoshimo Mori **s'était déjà vu opposer** une courtoise mais très nette fin de non-recevoir. (MD II, 11)

Postavljajući direktno pitanje tokom posete ovog potonjeg Tokiju u septembru 2000, japanski premijer g. Jošimo Mori je već **dobio** kurtoaznu, alo vrlo jasnu nameru neprihvatanja. (MDSH II, 11)

Nous avons trouvé un exemple intéressant du même verbe simple utilisé pour la traduction dans l'autre sens, du serbo-croate (BCMS) en français. Le verbe *dobiti* (*recevoir*) a été traduit en français par le construction infinitive régie par le verbe *voir* pronominalisé:

31. Nešto kasnije pojavile su se gume za žvakanje sa sličicama film-skih glumaca. Jednom sam (od jedne starije djevojčice, koja je odlučila da odraste) **dobila** u nasljedstvo pravo blago: album sa sličicama glumaca iz guma za žvakanje. (MBP, 112)

Un peu plus tard sont apparus les paquets de chewing-gum avec des photos d'acteurs à l'intérieur. Un jour, **je me suis vue offrir**, (par une fillette un peu plus âgée que moi qui avait décidé de grandir) un véritable trésor: un album avec toute une collection de ces images. (MRSC, 132)

En conclusion, nous pouvons affirmer que ce court précis des traductions en serbo-croate (BCMS) a permis de tester et de confirmer notre position sur le statut syntaxique des infinitifs introduits par les verbes de perception: nous avons précédemment rejoint la position des syntacticiens non transformationnels accordant la priorité à la relation syntaxique sujet-verbe par rapport à la relation sémantique agent-action. Nous avons également ajouté que l'état actuel de la langue française ne permettait pas d'accorder le statut de syntagme verbal à ces constructions, à l'image de la construction infinitive introduite par le verbe factitif *faire*. Les traductions en serbo-croate (BCMS) l'ont confirmé, dans le sens où elles gardent majoritairement la structure périphrastique de l'original et trouvent des équivalents à ses deux constituants verbaux. Les traductions des constructions étudiées par les verbes simples en serbo-croate (BCMS) sont moins fréquentes et témoignent des pertes par rapport au texte de l'original.

Les seuls cas où nous avons trouvé le statut des syntagmes verbaux confirmé concernent les constructions qui témoignent d'une perte de

valeur sémantique du verbe de perception déjà en français tels que les constructions à verbe *voir* pronominalisé. Cette perte dans la langue source est également confirmée par les traductions de ces constructions en serbo-croate (BCMS) par des verbes simples.

### **Abréviations:**

(MD I) – *Le Monde diplomatique*, No 568, juillet 2001

(MDSH I) – *Le Monde Diplomatique*, br 005, jul 2001 (prevod – «Politika»)

(MD II) – *Le Monde diplomatique*, No 570, septembre 2001

(MDSH II) – *Le Monde Diplomatique*, br 007 septembar 2001 (prevod – «Politika»)

(MD III) – *Le Monde diplomatique*, No 576, mars 2002

(MDSH III) – *Le Monde Diplomatique*, br 013, mart 2002 (prevod – «Politika»)

(MBP) – UGREŠIĆ Dubravka (2008), *Muzej bezuvjetne predaje*, Fabrika knjiga, Beograd

et

(MRSC) – UGREŠIĆ Dubravka (2004), *Le musée des redditions sans condition*, traduction intégrale par Mireille Robin, Librairie Arthème Fayard

### **Bibliographie**

Biachakjian 1979: B. Biachakjian, La construction factitive en français: enchâssement ou engendrement ?», in: *XIV Congresso internazionale di linguistica e filologia romana, Napoli, 15-20 aprile 1974. Atti*. Napoli: Macchiaroli – Amsterdam: Benjamins, 547-563.

Brousseau, Roberge 2000: A-M. Brousseau, Y. Roberge, *Syntaxe et sémantique du français*, Montréal: Fides, coll. Champs linguistiques.

Danell 1979: K. J. Danell, *Remarques sur la construction dite causative Faire (laisser, voir, entendre, sentir) + infinitif*, Stockholm: Almqvist & Wiksell international.

Gardes-Tamine 2006: J. Gardes-Tamine, *La grammaire – 2. Syntaxe*, Paris: Arman Colin.

Grevisse 1993: M. Grevisse, *Le bon usage*, Paris: De Boeck/Duclot.

Kayne 1977: R. Kayne, *Syntaxe du français – le cycle transformationnel*, Paris: Seuil.

Le Goffic 1994: P. Le Goffic, *Grammaire de la phrase française*, Paris: Hachette.

Marsac 2006: F. Marsac, Les constructions infinitives régies par un verbe de perception, Thèse pour le doctorat, UMB, Strasbourg.

Mercier-Leca 2005: F. Mercier-Leca, *30 questions de grammaire française*, Paris: Armand Colin.

Rémi-Giraud 1988: S. Rémi-Giraud, *L'Infinitif – une approche comparative*, Lyon: Presses universitaires de Lyon.

Riegel et al. 1994: M. Riegel et al., *Grammaire méthodique du français*, Paris: PUF.

Ruwet 1972: N. Ruwet, *Théorie syntaxique et syntaxe du français*, Paris: Seuil

Tesnière 1959: L. Tesnière, *Eléments de syntaxe structurale*, Paris: Librairie C. Klincksieck

**Јасмина Татар-Анђелић**

## **ИНФИНИТИВНЕ ДОПУНЕ ГЛАГОЛИМА ПЕРЦЕПЦИЈЕ: ЗАВИСНЕ РЕЧЕНИЦЕ ИЛИ ГЛАГОЛСКЕ СИНТАГМЕ У ФУНКЦИЈИ ОБЈЕКТА ?**

Резиме

Овај рад има циљ да преиспита синтаксички статус француских инфинитивних конструкција уведених глаголима перцепције, које традиционална граматика назива инфинитивним реченицама.

У њему се даје синтаксички и семантички приказ сложености датих инфинитивних конструкција кроз низ примјера синтаксичких структура и њиховог семантичког тумачења.

Рад такође разматра најзначајнија теоријска тумачења проучаваних конструкција или, прецизније, приказује тумачења функционалне улоге инфинитива као допуне глаголима перцепције. У жељи да што концизније представимо теоријске разлике подијелили смо граматичаре који су се бавили овим питањем у складу са њиховим ставом о постојању инфинитивних реченица у француском језику, на припаднике:

- традиционалне или нормативне граматике
- генеративне или трансформационе граматике
- нетрансформационе синтаксе.

Наш лични став по овом питању се придружује нетрансформационим синтаксичарима и заснива се на синтаксичкој и семантичкој анализи инфинитивних конструкција као допуни глаголима перцепције: са изузетком инфинитивних допуна прономинализованом глаголу *voir*, тренутно стање француског језика не дозвољава да се проучаване конструкције сматрају глаголским синтагмама, по угледу на њима сличне инфинитивне допуне фактивном глаголу *faire*. Овај став је у раду тестиран и потврђен примјерима превођења проучаваних конструкција на српскохрватски (босански/црногорски/хрватски/српски).

*Примљено: 27. 1. 2011.*